

# Conditions générales de vente

## ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE

### 1-Dispositions générales

Toute inscription implique :

- l'entière adhésion à nos conditions générales de vente.
- De ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique de nos activités.
- La parfaite compréhension des recommandations de pratique de l'activité choisie.
- De savoir s'immerger et de savoir nager au moins 25 m pour les activités de canyoning et rafting.

### 2-Responsabilité

Les participants acceptent les risques inhérents au milieu naturel dans lequel ils évoluent et ils sont conscients de la seule obligation de moyens relative à la sécurité incombant au moniteur.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par le moniteur qui se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien être du groupe. Dans ce cas aucune indemnité de remboursement ne saurait être due.

**Des limites d'âge ou de taille sont applicables pour les activités** : initiation escalade à partir de 6 ans, via ferrata à partir d'1,40m et 40 kg, canyoning à partir de 12 ans, rafting dès 10 ans selon la formule choisie. Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription de plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et à approuver les conditions générales à l'ensemble des participants.

### 3-Conditions tarifaires et assurances

Les tarifs présentés sont T.T.C. et en Euros. Ils comprennent :

#### **Pour l'escalade et la via ferrata:**

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 8 personnes maximum, ou 1 moniteur pour 8 enfants et 1 adulte encadrant.
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- le matériel collectif (cordes).
- le matériel spécifique de sécurité (casque, baudrier, longes, mousquetons, grigri).

#### **Pour le canyoning :**

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 8 personnes maximum, ou 1 moniteur pour 8 enfants et 1 adulte encadrant.
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- le matériel collectif (sac, bidon étanche pour le pique-nique, cordes).
- le matériel spécifique de sécurité (casque, baudrier, longes, mousquetons).
- la combinaison néoprène.

#### **Pour le rafting:**

- l'encadrement par des professionnels diplômés d'état : 1 moniteur pour 7 ou 8 personnes maximum selon la

formule choisie.

- l'assurance en responsabilité civile professionnelle.
- le matériel spécifique de sécurité (casque).
- la combinaison néoprène.

Les tarifs ne comprennent pas :

- Les assurances suivantes: **l'assurance en responsabilité civile individuelle (dommages à autrui) ni l'assurance individuelle accidents (dommages subis)**. Vérifiez que vous êtes couvert avant de pratiquer l'activité.
- Le transport des personnes sur le site de départ et d'arrivée.

#### 4-Annulation / interruption / modification

La Société TERRE & EAU peut décider d'annuler ou d'interrompre une prestation dans les cas suivants:

- Situation sanitaire été 2021: les réservations sont établies sous réserve des autorisations gouvernementales pour la pratique des activités demandées.
- Nos activités étant des activités de pleine nature, soumises aux contraintes du milieu extérieur, la Société TERRE & EAU peut être amenée à adapter le programme en fonction des conditions météorologiques (et du niveau des eaux pour le canyoning et le rafting). Les moniteurs peuvent modifier ou annuler une séance sur le lieu et à l'heure du rendez-vous, si les conditions ne permettent pas de pratiquer les activités en toute sécurité. Un autre créneau pourra vous être proposé si les plannings le permettent.
- Les alertes orange de Météo France prévues sur notre département n'entraînent pas systématiquement l'annulation des activités. Nous vous conseillons de nous téléphoner en cas de doute.

**En cas d'annulation du fait de la société Terre & Eau, les arrhes seront bien entendu, retournées au client.**

#### 5-Modalités de paiement

- La prestation choisie devra être réglée au plus tard avant le début de l'activité (en cas de réservation, les arrhes demandées seront à régler avec le bon de réservation signé par chèque ou virement bancaire).
- Sur place (à l'accueil du parc aventure Arbr'acadabra à Abondance), les paiements peuvent être effectués par l'un des moyens suivants: espèces, CB, chèque, ANCV. En cas de paiement au moniteur, seuls les chèques et les espèces en appoint (montant exact) seront acceptés par celui-ci.

#### 6-Utilisation de l'image

La Société TERRE & EAU se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses prestations pour illustrer ses brochures, publicités diverses, son site Internet, sauf avis contraire du participant qui le cas échéant doit le stipuler expressément sur papier libre.

#### 7-Validité des conditions générales de vente

La Société TERRE & EAU se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente et cela sans préavis.